

Aide LOCATION DE BROYEUR

Baud Communauté s'engage à **participer financièrement** au broyage de vos déchets verts !

Je loue
JE BROIE
Je transforme

à hauteur de
30 %
du montant TTC



Baud
COMMUNAUTÉ

Rendez-vous sur www.baud-communautebzh pour télécharger votre dossier de demande d'aide !

Une question ? reduisons@baudcom.bzh

Le Broyage

C'est réduire sous forme de copeaux les déchets verts issus de la taille et de l'élagage.

Ces copeaux peuvent être utilisés pour le compostage et le paillage.

Pourquoi ?

- ◆ Réduire la quantité de déchets verts apportée en déchèterie.
- ◆ Diminuer les allers-retours en déchèterie.
- ◆ Produire un structurant pour votre composteur.
- ◆ Fabriquer un paillage naturel.

Comment ?

Pour les déchets verts de diamètre inférieur à 10 mm :

Broyez chez vous vos branchages grâce à une tondeuse.

Pour cela, étalez-les sur votre pelouse et passez dessus lentement avec votre tondeuse munie de son panier de ramassage. Ensuite vous pouvez récupérer le broyat situé dans le panier.

Vos végétaux sont des ressources !

Pour les déchets verts de diamètre supérieur à 10 mm : utilisez un broyeur de végétaux.

Vous bénéficierez de l'aide financière à la location de broyeur de végétaux pour les particuliers du territoire.

Baud Communauté s'engage financièrement au broyage de vos déchets vert !

- 1/ Louez un broyeur chez un professionnel de votre choix !
- 2/ Effectuez vous-même le broyage de vos déchets verts à la maison.
- 3/ Faites votre demande d'aide à la location auprès de Baud Communauté, en remplissant le formulaire ci-joint !

Baud Communauté subventionne 30 % du montant TTC (plafond de l'aide : 75 €).



Pensez à vous regrouper pour broyer vos déchets verts, le coût sera divisé par le nombre de participants !

Formulaire de demande

Nom / Prénom du demandeur :

Adresse :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Date : / /

Documents à joindre :

- La charte d'engagement du broyage des déchets verts dûment signée.
- Un RIB BIC-IBAN au nom de l'utilisateur figurant sur la facture.
- Une copie de la facture de location acquittée.
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Signature

Charte d'engagement

Je soussigné(e) atteste avoir utilisé un broyeur pour des déchets verts produits sur l'une des communes de Baud Communauté dont je suis habitant, et m'engage à utiliser le broyat obtenu comme amendement organique. J'accepte de répondre aux questionnaires ou enquêtes qui peuvent être organisés dans le cadre du suivi de l'opération.

Date : / /

Signature :



Conditions de l'aide à la location

- L'offre est limitée à un remboursement par an et par foyer et plafonnée à 75€ maximum. La subvention sera attribuée après examen du dossier, dans la limite des crédits disponibles.
- L'offre est réservée aux particuliers (professionnels non concernés) résidents du territoire de Baud Communauté au moment de la demande.
- Fournir un dossier de demande complet.
- Sont exclues de l'offre les prestations de broyage à domicile réalisées par un prestataire privé.
- Baud Communauté se réserve le droit de suspendre ce dispositif (pas de reconduction annuelle tacite).

Envoi du dossier

Faites parvenir votre dossier à Baud Communauté :

Par **courriel** : reduisons@baudcom.bzh

Par **courrier postal** :

Baud Communauté - Services Prévention et gestion des déchets
4 Chemin de Kermarec
56150 Baud